

GRUPE DU PORTE-PAROLE  
 SPRECHERGRUPPE  
 GRUPPO DEL PORTAVOCE  
 BUREAU VAN DE WOORDVOERDER  
 SPOKESMAN'S GROUP

NOTE D'INFORMATION • INFORMATISCHE AUFZEICHNUNG  
 NOTA D'INFORMAZIONE • TER DOCUMENTATIE • INFORMATION MEMO

Bruxelles, février 1970

INFORMATION STATISTIQUE

I 1970 : Commandes d'acier, Stahlaufträge, Ordinanze d'acciaio  
 staalorders, steel orders (\*)

	ex CECA/EGKS ECSC	ex pays tiers/Drittländer/ derde landen/paesi terzi/ third countries	( '000 t ) TOTAL
I 1970	5.414	972	6.386
XII 1969	6.156	1.069	7.225
%	- 12,1 %	- 9,1 %	- 11,6 %
I 1969	5.987	1.603	7.590
I 1969/I 1970	- 9,6 %	- 39,4 %	- 15,9 %

\*) produits laminés finis et finals ainsi que lingots, demi produits et coils (excepté pour re-laminage à l'intérieur du pays (sans aciers spéciaux)  
 gewalzte Fertigerzeugnisse und weiterverarbeitete Erzeugnisse sowie Brammer, Halberzeugnisse und Coils (ausgenommen für Umwalzen im Inland) (ohne Sonder-Stähle)

prodotti laminati finiti e finali nonché lingotti, prodotti semifinite e coils (salvo per rilaminatura all'interno del paese) (senza acciai speciali)

walserijproducten en verder bewerkte producten evenals blokken, halffabri- katen en coils (uitgezonderd het omwalzen in het binnenland) (zonder speciaalstaal)

rolled finished products and end-products, ingots, semi-finished products and coils (other than for re-rolling within the country) (excluding special steels),

Les échanges Etats-Unis/Communauté s'élèvent actuellement à quelque 13 milliards de dollars et sont ainsi 3 fois plus élevés qu'en 1958. Leur progression - qui a été le fait tant du secteur agricole que du secteur industriel - a été ininterrompue et constamment plus forte que celle de la moyenne du commerce mondial. De 1960 à 1967, les Etats-Unis ont régulièrement gardé un important excédent dans leur balance commerciale à l'égard de la Communauté, à savoir 1,2 milliards de \$ par an en moyenne.

De 1958 à 1969, la progression des exportations des Etats-Unis vers la CEE a été de 182%, alors que, par exemple, les exportations américaines vers les pays de l'AELE ont augmenté de 143% et vers le reste du monde de 118%.

Les exportations américaines vers la Communauté n'ont cessé de progresser et c'est seulement en raison de l'expansion extraordinaire de la demande intérieure aux Etats-Unis en 1968, qui a provoqué un accroissement exceptionnel des importations, que cet excédent traditionnel s'est fortement réduit. Mais en 1969 déjà, le déficit commercial de la Communauté vis-à-vis des Etats-Unis a dépassé à nouveau un milliard de dollars, les exportations des Etats-Unis s'élevant à 7 milliards, celles de la CEE à 5,8 milliards.

En 1969, les exportations américaines vers la CEE ont progressé de 13,9% par rapport à 1968, alors que vers l'AELE ce chiffre ne s'élève qu'à 4% et à 9,5% pour le reste du monde. En revanche, les importations américaines en provenance de la Communauté baissaient de 1,4%, tandis qu'elles avançaient de 10,6% en provenance du reste du monde.

#### Modicité des droits de douane de la C.E.E.

2. Parmi les facteurs qui ont fortement contribué à l'accroissement des exportations américaines vers la C.E.E., l'augmentation rapide du niveau de vie, qui allait de pair avec la création d'un vaste marché, a sans aucun doute été un facteur important.

Mais il ne faut d'autre part pas oublier combien l'établissement du tarif douanier commun de la Communauté et les concessions faites sur la base de ce tarif dans les grandes négociations tarifaires ont contribué à la consolidation et au renforcement d'une politique commerciale libérale dans le monde. En tout cas, la Communauté sort de ces modifications tarifaires successives avec le tarif le plus bas parmi les grandes nations industrialisées. Lorsque les deux dernières baisses résultant du Kennedy-Round auront été effectuées d'ici 1972, la moyenne du tarif de la Communauté sera substantiellement plus basse sur les produits industriels que celle des tarifs américain, anglais ou japonais.

En outre, la structure tarifaire de la Communauté, résultant à l'origine de la moyenne des tarifs des Etats membres, est très régulière et ignore les "pointes" atteignant parfois plus de 100%, qui caractérisent encore le tarif américain, et qui assurent à certains produits industriels une protection très considérable, voire prohibitive. Enfin, en ce qui concerne la valeur en douane, la Communauté, mais pas les Etats-Unis, suit les règles de la Convention de Bruxelles et ne peut donc avoir recours à des pratiques augmentant artificiellement l'incidence des droits de douane par le biais d'une évaluation arbitraire de la valeur des produits.

L'effort fait par la Communauté dans sa politique tarifaire mérite d'être apprécié à sa juste valeur, lorsqu'on fait le bilan de son action en matière de relations économiques internationales.

### Obstacles non-tarifaires tant dans la Communauté qu'aux Etats-Unis

3. L'opinion a été parfois exprimée que la Communauté aurait remplacé systématiquement ses barrières tarifaires par des barrières non tarifaires. Cette impression ne correspond nullement à la réalité.

En ce qui concerne la T.V.A., parfois mentionnée comme un obstacle non tarifaire, une meilleure compréhension de son fonctionnement a contribué à dissiper les malentendus qui ont pu exister à son

sujet et qui l'ont fait, à tort, qualifier de "border tax" impliquant par là qu'elle a un effet identique aux droits de douane. En effet, l'on ne répètera jamais suffisamment que la T.V.A. frappe exactement de la même façon les produits intérieurs que les produits importés, tout comme les "sales taxes" dans les Etats de l'Union ou d'autres taxes à la vente perçues sur le plan fédéral.

Quant aux véritables barrières non tarifaires, les Etats-Unis et la Communauté ont activement collaboré au G.A.T.T. pour en faire un relevé complet qui démontre qu'il s'agit d'un vaste ensemble de phénomènes divers, provenant parfois d'un souci déguisé de protection, mais souvent simplement de la prolifération des réglementations techniques, de sécurité et d'hygiène qui caractérisent le monde moderne. Dans le tableau synoptique établi par le G.A.T.T. la liste de doléances d'autres pays à l'égard des Etats-Unis n'est pas moins longue que celle à l'égard de la Communauté et de ses Etats membres. On pouvait s'attendre à un tel résultat et la réduction, sur une base de réciprocité, de ce genre de barrières demandera un effort considérable de tous les partenaires. Quel que soit le rythme des progrès sur cette voie, les partenaires de la Communauté auront en tout état de cause le bénéfice de l'harmonisation des normes et prescriptions techniques, de sécurité et d'hygiène au sein du marché commun, en ce qu'à l'avenir, ils seront confrontés avec une seule norme ou prescription là où il y en avait jusqu'ici jusqu'à six. Dans d'autres domaines encore, tels que celui des monopoles, les travaux en cours dans la Communauté ne manqueront pas d'avoir des effets bénéfiques sur les pays tiers.

Les milieux politiques et économiques en Europe ne peuvent pas omettre de signaler dans ce contexte la déception qu'a causé le retard apporté à l'abolition par les Etats-Unis de l'A.S.P., abolition qui aurait dû intervenir il y a deux ans déjà conformément à "l'accord chimie" conclu lors du Kennedy-Round. Ce retard semble d'autant plus regrettable d'une part en raison de la valeur symbolique que revêt ce premier accord sur une barrière non tarifaire importante, d'autre part parce qu'il empêche les contreparties tarifaires et non tarifaires offertes par la Communauté de se réaliser.

Essor des activités de firmes américaines dans la Communauté

4. Une analyse des relations économiques Etats-Unis/Communauté ne peut pas passer sous silence le développement de l'activité d'un grand nombre de firmes américaines à l'intérieur même de la Communauté où celles-ci ont trouvé des possibilités additionnelles d'expansion économique.

Au cours des années 1958-1968, les investissements directs des firmes américaines dans la Communauté ont presque quintuplé atteignant une valeur d'inventaire de 9 milliards de dollars en 1968 comparée à 1,9 milliard en 1958. Dans aucune autre région du monde, les investissements de firmes américaines n'ont évolué à un tel rythme spectaculaire. En effet, au cours de la même période, on ne constate qu'un doublement des investissements dans les autres parties du monde. On peut estimer qu'à l'heure actuelle, les firmes américaines établies dans la Communauté réalisent environ 1/7 des investissements neufs de l'ensemble de l'industrie communautaire. Si au début ce développement s'est fondé sur une forte exportation de capitaux américains, actuellement les capitaux d'investissements proviennent très souvent d'émissions en Europe. L'économie américaine bénéficie donc sur deux plans de l'intégration européenne : d'une part par un accroissement considérable des échanges entre les Etats-Unis et la Communauté et d'autre part par un très fort accroissement des revenus provenant des investissements en Europe et qui représentent d'ores et déjà un élément positif dans la balance de paiements.

La Communauté furtement ouverte sur le monde extérieur

5. Cette vue globale des relations mutuelles démontre suffisamment combien il est erroné de vouloir attribuer à la Communauté une politique fermée, voire protectionniste. Etant la plus grande entité importatrice du monde, que ce soit en provenance des pays industrialisés ou des pays sous-développés, avec un taux de croissance de son commerce international plus élevé que celui des autres nations de

L'Occident, la Communauté se range parmi les entités nettement ouvertes sur le monde extérieur. C'est d'ailleurs son intérêt en raison de sa forte dépendance du commerce mondial pour la formation de son produit national et pour l'augmentation de celui-ci. En effet, les importations de la C.E.E. représentent près de 20% de son produit national brut, alors que le chiffre comparable n'est que de 7% dans le cas des Etats-Unis.

#### Préférences tarifaires en faveur des P.V.D.

6. C'est au regard de sa responsabilité en tant que première importatrice du monde que la Communauté a, dès la 1ère conférence sur le commerce et le développement en 1964, préconisé la mise sur pied d'un système de préférences tarifaires en faveur des produits semi-finis et manufacturés exportés par les P.V.D. qui devrait leur permettre de compenser, au moins partiellement, leurs handicaps concurrentiels dans ce domaine. Depuis, ces idées se sont concrétisées et tous les pays industrialisés se sont, en principe, déclarés disposés à instaurer des préférences tarifaires en faveur des P.V.D. Le système actuellement proposé par la Communauté prévoit la franchise tarifaire pour tous ces produits sans exception, à l'intérieur de plafonds qui dès l'entrée en vigueur du système correspondraient globalement au double du volume actuel des exportations couvertes par le système, de ces pays vers la C.E.E. Aucune clause de sauvegarde n'est prévue, ni aucune réciprocité ou autre condition à la participation de tous les pays en voie de développement. L'octroi de tels avantages commerciaux, dont devraient bénéficier en premier lieu les P.V.D. d'Amérique latine et d'Asie déjà relativement avancés dans le processus d'industrialisation, s'ajouterait aux efforts considérables déployés par la Communauté et ses Etats membres en matière d'aide financière publique et privée dont le volume par rapport au PNB est très substantiellement plus élevé que celui des Etats-Unis (en 1968 C.E.E.: 4,2 milliards de dollars, 1,12% du PNB, Etats-Unis : 5,7 milliards de dollars, 0,65% du PNB).

La politique agricole de la C.E.E.

7. Si la situation globale des relations commerciales et économiques des U.S.A. avec la C.E.E. est satisfaisante, elle peut assurément cacher des difficultés spécifiques ou sectorielles. Aussi est-on bien conscient au sein de la Communauté que la politique agricole commune, par exemple, rencontre des critiques parfois très vives de la part des Etats-Unis et d'autres pays. Mais là encore, toute analyse sérieuse devrait comporter un examen produit par produit, et ne pas ignorer les évolutions globales.

A l'intérieur de la Communauté, l'on s'efforce de maîtriser les excédents qui se sont constitués dans quelques secteurs, notamment celui des produits laitiers, et d'engager une réforme de structure qui s'impose.

Ceci étant, il convient de ne pas perdre de vue que la Communauté est toujours de loin le plus important débouché pour les exportations agricoles des Etats-Unis. En 1968, elle en a absorbé 1,4 milliard de \$ contre 1,1 milliard de \$<sup>(rob)</sup> en 1960. Certes, au cours des années 1966-68, on constate une baisse des exportations américaines (1966 : 1,6 milliard). Mais ce phénomène n'est pas limité à la Communauté. En effet, de 1967 à 1969, les exportations américaines de produits agricoles vers toutes destinations étaient inférieures aux résultats obtenus en 1966, année record. C'est essentiellement la très faible augmentation, voire la stagnation de la consommation de denrées alimentaires que l'on enregistre dans tous les pays hautement développés, combinée à l'accroissement rapide de la productivité et de la production agricole qui freinent les échanges mondiaux de ces produits. Aussi serait-il déraisonnable de vouloir attribuer la récente baisse des exportations vers la Communauté au seul effet de la protection communautaire. En effet, la part de la C.E.E. dans les exportations américaines de produits agricoles n'a guère varié au cours des dernières années (1964 : 22 %, 1966 : 23 %, 1968 : 22 %). Dans ce contexte, il convient d'ailleurs de relever qu'environ 40 % des importations communautaires de produits agricoles en provenance des Etats-Unis entrent en franchise et sans aucune autre restriction.

L'augmentation des dépenses des pouvoirs publics pour le secteur agricole s'observe dans tous les pays, même ceux ayant une rentabilité agricole par travailleur supérieure et une population agricole plus réduite que celle de la Communauté (aux Etats-Unis 4,6 % de la population active étaient engagés dans l'agriculture en 1968; dans la Communauté en 1960 20 %, actuellement encore environ 14 %). Or, si l'on compare le "soutien agricole" (dépenses budgétaires + coût supporté par le consommateur à travers des prix plus élevés) par personne employée dans l'agriculture pour les Etats-Unis et la C.E.E., on arrive à des chiffres qui sont sensiblement du même ordre de grandeur, et cela malgré le fait que la compétitivité de l'agriculture américaine est dans l'ensemble plus élevée que celle de la Communauté.

De même, les difficultés qu'il y a de concilier la politique agricole intérieure et ses problèmes humains et sociaux avec la politique à l'importation sont communes à tous ces pays. Il les ont résolues de différentes façons : les Etats-Unis bénéficient d'une dérogation aux règles du G.A.T.T. pour l'application de l'Agricultural Adjustment Act de 1933 et appliquent des politiques restrictives aux échanges de produits laitiers, de sucre et de viande par exemple, tandis qu'ils subventionnent certaines exportations. La Communauté a instauré pour certains grands produits d'une part un système de prélèvements (qui remplace les restrictions quantitatives et droits de douane et autres perceptions appliquées auparavant par ses Etats membres) et d'autre part, des restitutions à l'exportation. D'autres pays ont d'autres méthodes.

#### Opportunité d'arriver à une plus grande discipline sur les marchés agricoles

8. Ce qui est vrai, c'est qu'actuellement, le marché international des produits agricoles est plus souvent le théâtre d'une compétition des trésors publics que d'une concurrence entre producteurs.

A plusieurs reprises, la presse américaine a fait état de "guerres de prix" entre la Communauté et les Etats-Unis sur les marchés mondiaux de certains produits agricoles, notamment céréales et volaille.



Or, si les exportateurs de céréales de la Communauté n'ont pas respecté dans certains cas les prix minima prévus par l'accord international sur les céréales, il en a été de même des exportateurs d'autres pays, y compris les Etats-Unis, conséquence d'une offre excessive sur le marché mondial. De même, en ce qui concerne le marché de la volaille, les exportateurs américains, danois et communautaires se concurrencent à l'aide de subventions considérables sur certains marchés européens où la formation de prix subit en outre l'influence de la compétition des pays de l'Est.

Il est urgent, sinon de remédier à cet état de choses, du moins d'en limiter les effets; mais cela suppose un effort de tous les pays grands exportateurs et importateurs. Dans cet esprit, la Communauté avait proposé, lors du Kennedy-Round, de consolider, sur une base de réciprocité, le soutien accordé à l'agriculture sous quelle forme que ce soit. Il convient de continuer à chercher des voies pour éliminer, par une discipline internationale, les excès auxquels peuvent conduire les confrontations des politiques nationales sur le marché international.

En effet, la plupart des cas qui ont, ces derniers temps, donné lieu à des irritations de part et d'autre de l'Atlantique, peuvent trouver une solution raisonnable moyennant un effort qui doit évidemment être réciproque.

#### Mesures américaines affectant la Communauté

9. Aux Etats-Unis on semble parfois avoir l'idée que leurs doléances à l'égard de la Communauté dépassent de loin en nombre et en importance d'éventuelles critiques que les milieux intéressés de la Communauté pourraient avoir à l'égard des Etats-Unis. Toutefois, divers évènements et tendances aux Etats-Unis ont causé des déceptions et des préoccupations au sein de la Communauté.

C'est ainsi que la dérogation dont bénéficient les Etats-Unis au G.A.T.T. pour protéger le secteur agricole commence à être considérée comme une anomalie en raison de son caractère global et de sa permanence (depuis 1955). De même, le fait que les Etats-Unis,

en raison d'une législation pré-existante, ne sont pas assujettis aux règles de droit commun qu'ont à observer d'autres membres du G.A.T.T. en matière de droits compensateurs, fait dont e.a. les producteurs de conserves de tomates dans la Communauté subissent les répercussions, trouve de moins en moins de compréhension.

Les restrictions dans le secteur des produits laitiers renforcées en 1968 semblent excessives et il est regrettable que les efforts de la Communauté pour résoudre les problèmes qui se posent dans ce secteur par une collaboration administrative n'aient pas trouvé d'écho.

L'augmentation unilatérale en 1968 par les Etats-Unis des droits de douane sur certains produits de laine, en dehors de la procédure normale, contraire à une consolidation convenue lors du Kennedy-Round et sans aucune offre de compensation, a causé des inquiétudes compréhensibles en raison du précédent ainsi créé. De même, l'institution en 1968, de restrictions à l'importation de certains produits de l'industrie mécanique a causé un préjudice considérable aux industries concernées de la Communauté.

Mais il existe aussi une inquiétude quant à l'orientation générale de la politique commerciale américaine dans la mesure où a été exprimée l'idée de restrictions par secteur, que ce soit par le biais d'accords privés ou par une auto-limitation imposée par les pouvoirs publics, ou même par des quotas pour des secteurs entiers. En effet, un abandon de la politique d'orientation libérale poursuivie par les Etats-Unis depuis la deuxième guerre mondiale en faveur de pratiques restrictives, ne manquerait pas de provoquer des réactions en chaîne néfastes pour l'expansion des échanges commerciaux. Une telle évolution ne serait sans doute pas dans l'intérêt commun des pays occidentaux.

Nécessité d'une entente entre les deux partenaires principaux du commerce mondial

10. Au contraire, on doit considérer plus que jamais que les deux partenaires principaux du commerce mondial, les Etats-Unis et la Communauté, doivent s'entendre pour surmonter les difficultés sectorielles ou temporaires qui peuvent les séparer; mais doivent aussi s'entendre sur leurs attitudes fondamentales à plus long terme. Compte tenu de l'importance des Etats-Unis et de la CEE, rien de ce qu'ils font entre eux est sans conséquences pour les autres pays. Ensemble, ils portent une responsabilité essentielle pour l'orientation future des relations économiques internationales. Ce n'est que par une coopération étroite, entre eux et avec les autres partenaires du commerce mondial, qu'il sera possible d'assurer la poursuite de la politique commerciale libérale qui a été le fondement de l'essor des échanges internationaux de ces dernières vingt cinq années.

---